



Convention sur les armes à sous-munitions

4^{ème} Assemblée des Etats parties (Lusaka, 9-13 septembre 2013)

Intervention générale

Madame la Présidente,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection, à remercier le gouvernement zambien pour son hospitalité et lui souhaiter plein succès pour sa Présidence de notre Assemblée des Etats parties.

La France s'associe à la déclaration qui vient d'être prononcée par l'Union européenne. Je souhaite toutefois ajouter quelques éléments à titre national.

La Convention d'Oslo marque un progrès incontestable du désarmement humanitaire et mon pays a tenu à être parmi les premiers à la ratifier. Malheureusement, l'usage d'armes inhumaines continue d'être une réalité. En Syrie, le recours aux armes à sous-munitions est désormais établi. La France condamne de tels agissements avec la plus grande fermeté. Mais les armes à sous-munitions ne sont pas les seules concernées. L'utilisation d'armes chimiques est inexcusable. Il s'agit d'une violation directe du protocole de 1925 auquel la Syrie est partie et dont la France est dépositaire. La France est également consternée par les récentes allégations d'usage indiscriminé d'armes incendiaires contre les populations civiles.

Depuis la ratification de la Convention d'Oslo, la France ne ménage pas ses efforts pour la mettre en œuvre dans tous ses aspects.

- En matière de destruction de ses stocks qui représentaient, lors de l'entrée en vigueur de la Convention, 35.000 armes à sous-munitions contenant près de 15 millions de sous-munitions. Le coût de la destruction représente un coût de 20 M €, ce qui est très important. Je suis par ailleurs heureux d'annoncer que la destruction des obus OGR de 155 mm, un des deux types d'armes à sous-munitions détenus par les armées françaises, est désormais totalement achevée. Nous n'excluons pas de terminer la destruction de l'ensemble de nos stocks avant la date initialement prévue.
- En matière de transparence, la France a par ailleurs adressé au Secrétaire général des Nations-Unies, chaque année, un rapport détaillé sur l'état d'avancement de la destruction de ses stocks.
- En matière d'universalisation, que vous avez choisi comme le thème dominant de cette Assemblée, la France effectue régulièrement des démarches de sensibilisation auprès de ses partenaires. Malheureusement, beaucoup reste à faire, de nombreux Etats possédant des armes à sous-munitions restant en dehors de la Convention.
- En matière de coopération et d'assistance, où la France poursuit son aide en matière de déminage et en matière de formation, cette dernière constituant notre priorité stratégique dans la mesure où elle permet aux pays bénéficiaires de se créer une expertise nationale en matière

de déminage. A cet propos, je souhaite informer l'ensemble des délégations que nous co-organisons, avec le Bénin et le Japon, un événement parallèle demain, à 14h00, en salle I, sur le Centre de Perfectionnement aux Actions de Déminage et de Dépollution de Ouidah (CPADD), qui a une vocation régionale en Afrique. La France le soutient à hauteur de 700.000 € par an, mais notre assistance en matière de formation va bien au-delà du CPADD.

S'agissant de l'établissement et du financement de l'unité de mise en œuvre de la Convention, la France a eu l'occasion d'exposer clairement sa position et de faire des propositions de compromis au cours des dernières sessions. Nous constatons avec satisfaction que les récentes consultations informelles à Genève ont permis de progresser en direction d'un consensus, en vue d'une solution permettant un fonctionnement effectif de cette unité.

La délégation française a écouté avec beaucoup d'attention les propositions qui nous ont été faites par la délégation suisse, visant à installer cette unité d'appui au sein du Centre international de déminage humanitaire de Genève. Cette solution nous paraît présenter de nombreux avantages en termes de mise à disposition d'une réelle expertise au service de la Convention, en termes de stabilité financière de l'unité, et en termes de synergies entre les Conventions d'Ottawa et d'Oslo. Cette proposition est donc accueillie très favorablement par ma délégation.

Je vous remercie.